

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.03.046

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mars à 15 heures 30.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
Sous la Présidence de **Monsieur GIRARD-DESPRAULEX Paul, Maire.**

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstention : 0

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Etaient Présents : MM. BALAIN Anne-Marie, BRON-FONTANAZ Michel, BATMALE Saloua, GENOUD Luc, BILLOUD Florence, AVOCAT-MAULAZ Marie, BENAND Brigitte, BENAND Valérie, BERTHET Isabelle, BESSON Stéphanie, CETTOUR-MEUNIER Romain, DUCRET Olivier, FAVRE-ROCHEX Adam, GALLAY Nicolas, GAY Nicolas, GIRARD-DESPRAULEX Marie-Laure, MAIRE Sylvain, MAXIT Stéphanie.

Formant la majorité des Membres en Exercice.

Absents : ///

Madame Anne-Marie BALAIN a été élue secrétaire de séance.

Objet : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la commune d'Abondance est de 19 conseillers/ères municipaux/pales,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer cinq postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, zéro voix contre et zéro abstention,

DECIDE d'approuver la création de cinq (en lettres) postes d'adjoints au Maire.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces cinq (05) adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme à Abondance, le 25 mars 2026.

La Secrétaire de séance,
Anne-Marie BALAIN,

Le Maire
Paul GIRARD-DESPRAULEX.

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission
en Sous-Préfecture
le
et Publication ou
Notification le
.....

